

**SÉANCE RÉGULIÈRE
(13 novembre 2017)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 13 novembre 2017 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur la mairesse déclare la séance ouverte.

288-11-2017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

289-11-2017

3.1 - Séance régulière du 2 octobre 2017

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 2 octobre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2017 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

290-11-2017

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à octobre 2017 totalisant 160 535,22 \$ (Folio 350188) et 14 804,89 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 10691 à # 10764 inclusivement, par prélèvement bancaire ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis d'octobre 2017

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois d'octobre 2017 et remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 octobre 2017, lequel a été remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

291-11-2017

4.4 - Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2017

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil les états financiers comparatifs au 30 septembre 2017.

292-11-2017

4.5 - Demande de don et commandite Corps de Cadets 619 Beauceville

ATTENDU qu'une demande de don des Cadets de Beauceville a été reçue à la Municipalité le 24 octobre 2017;

ATTENDU que la demande de don ne répond pas à la politique relative aux demandes de dons et commandites puisque celle-ci prévoit des exclusions dont un organisme pour du financement direct afin de poursuivre leurs activités courantes;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de commandite.

293-11-2017

4.6 - Demande de don et commandite - Rosalie Gilbert

ATTENDU qu'une demande de don provenant de Rosalie Gilbert, résidente au 224, 34e Rue à Notre-Dame-des-Pins, a été reçue à la Municipalité le 13 octobre 2017 pour un voyage culturel et humanitaire en Colombie qui sera effectué en mai - juin 2018 par certains étudiants inscrits au Cégep de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit de soutenir les personnes réalisant un voyage culturel en lien avec leurs études;

ATTENDU que selon la politique des dons et commandites de la Municipalité, une seule subvention par personne peut être accordée;

ATTENDU que Mlle Rosalie Gilbert n'a jamais reçu cette subvention;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ à Rosalie Gilbert pour son voyage éducatif en Colombie en mai - juin 2018.

294-11-2017

4.7 - Demande de don et commandite - Comité d'aide de Beauceville

ATTENDU qu'une demande de don du Comité d'aide de Beauceville a été reçue à la Municipalité le 11 octobre 2017 pour la collecte de la grande Guignolée 2017;

ATTENDU que la demande répond à plusieurs critères de la politique relative aux demandes de dons et commandites dont 3.6 pour le secteur socio-humanitaire : organismes qui luttent contre la pauvreté en offrant des services directs à notre population;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un montant de 100 \$ au Comité d'aide de Beauceville.

295-11-2017

4.8 - Demande aide financière du comité des loisirs - soccer 2017

ATTENDU que l'activité de soccer réalisée en 2017 par le comité des loisirs a engendré des dépenses plus élevées que les revenus générés;

ATTENDU que le déficit de l'activité est de 2 900 \$ provenant de dépenses additionnelles en achat divers (chandails, médailles, activité hot-dog, etc.) et en salaires supplémentaires pour les entraîneurs;

ATTENDU que le budget 2018 pour cette activité sera revu afin que les revenus générés soient supérieurs et les dépenses davantage contrôlées;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer une somme de 1 000 \$ au comité des loisirs pour l'activité de soccer réalisée en 2017;

D'utiliser une somme de 1 396 \$ prise à même l'affectation pour le comité des loisirs.

296-11-2017

4.9 - Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des personnes endettées pour taxes au 13 novembre 2017.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois d'octobre 2017.

6 - LÉGISLATION

297-11-2017

6.1 - Adoption / Règlement numéro 263-164A-2017

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 263-164A-2017.

RÈGLEMENT NO 263-164A-2017 modifiant le règlement de zonage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Busque et résolu unanimement que le règlement 263-164A-2017 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

298-11-2017

6.2 - Règlement 265-164A-2017: déterminer la date de la consultation publique

ATTENDU que le projet de règlement 265-164A-2017 modifiant le règlement de zonage a été adopté par la résolution no 007-01-2017;

ATTENDU que la Loi prévoit qu'une consultation publique doit être tenue pour l'adoption de modifications au règlement de zonage;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 décembre 2017 à 19 h 00 sur ledit projet de règlement.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 20 h 55. Après quelques interventions, la période de question est fermée à 21 h 10.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

299-11-2017

8.1 - Demande pour le remboursement de l'installation d'un puisard

ATTENDU qu'une demande de remboursement a été reçue à la Municipalité de M. Bernard Gilbert, propriétaire au 86, 26e Rue à Notre-Dame-des-Pins concernant les frais payés pour l'ajout d'un puisard servant à capter les eaux de ruissellement provenant de la 26e Rue et qui s'accumulent temporairement sur son terrain après les fortes pluies; ATTENDU que l'installation du puisard a été réalisé par Excavation Notre-Dame inc. en septembre 2017 à la demande du propriétaire, M. Bernard Gilbert, au coût de 1 415 \$, plus les taxes applicables pour un total de 1 626,90 \$;

ATTENDU qu'une demande au conseil municipal pour l'ajout d'un puisard aurait du être faite avant la réalisation de travaux par le propriétaire lui-même;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit remboursée au propriétaire, M. Bernard Gilbert, la somme de 813,45 \$ pour l'installation d'un puisard sur sa propriété;
QUE l'entretien dudit puisard est à la charge du propriétaire.

300-11-2017

8.2 - Ajout de prises électriques au centre communautaire

ATTENDU que l'ajout de prises électriques séparées dans la salle du centre communautaire faciliterait le branchement des grille-pains lors de l'organisation de déjeuner-bénéfice par les organismes locaux;
ATTENDU que deux soumissions ont été reçues;
Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de Centre électrique de Beauce inc. pour la fourniture et l'installation de deux prises 20a 120v en circuits séparés avec les disjoncteurs au coût de 509 \$ avant les taxes applicables.

301-11-2017

8.3 - Réception définitive des travaux de construction d'une dalle de béton pour patinoire par Construction JL Groleau inc.

ATTENDU que la Municipalité a reçu de WSP la recommandation d'acceptation définitive des travaux accompagnée du décompte final des travaux pour la réalisation de la dalle de béton de la patinoire extérieure par Construction JL Groleau inc.;

ATTENDU que Construction JL Groleau inc. a fourni un cautionnement d'entretien pour une période de 3 ans;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à la réception définitive pour la réalisation de la dalle de béton de la patinoire extérieure par Construction JL Groleau inc. réalisé à l'été 2017;
DE libérer la retenue finale de 5 % et ainsi procéder au paiement final de 9 600,89 \$, taxes incluses à Construction JL Groleau inc.

302-11-2017

8.4 - Réception définitive des travaux de préparation et coulée des bordures de béton réalisés en 2016 par Jean Leclerc Excavation inc.

ATTENDU que la Municipalité a reçu du service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan la recommandation pour l'acceptation définitive des travaux accompagnée d'une liste des déficiences datée du 17 novembre 2017 pour la préparation et coulée des bordures de béton 2016 réalisée par Jean Leclerc Excavation inc.;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à la réception définitive pour la réalisation des bordures de béton 2016 réalisée par Jean Leclerc Excavation inc.;

QUE la retenue finale de 5 % au montant de 3 737,11 \$, taxes incluses soit libérée après la réception de la recommandation finale de paiement de la MRC de Beauce-Sartigan qui sera acheminée suite à la correction des déficiences mentionnées dans le certificat de réception définitive des ouvrages.

303-11-2017

8.5 - Réception provisoire de la 24e Rue

ATTENDU qu'un protocole d'entente a été signé entre Excavation Notre-Dame inc. et la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins pour la création de la 24e Rue le 18 janvier 2017;

ATTENDU que la surveillance des travaux a été effectuée par le service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU que M. Olivier Lachance, ingénieur jr. à la MRC, a confirmé que les travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis pour construction et selon les règles de l'art;

ATTENDU la liste de déficiences et de travaux à compléter jointe au certificat de réception provisoire des ouvrages;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de procéder à l'acceptation provisoire des travaux en considérant la liste de déficiences et de travaux à compléter avant la réception définitive des travaux ;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que:

QUE la Municipalité procède à la réception provisoire du prolongement de la 24^e Rue;

QUE la Municipalité désigne Mme Dominique Lamarre, directrice générale, à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

9 - QUESTIONS DIVERSES

304-11-2017

9.1 - Prolongement du bail de la bibliothèque

ATTENDU que l'ouverture prévue de la nouvelle bibliothèque intégrée à l'agrandissement de l'école L'Éco-Pin est retardée à janvier 2019; ATTENDU que l'échéance du bail pour le local logeant actuellement la bibliothèque est le 5 septembre 2018; Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents : DE prolonger le bail actuel signé avec M. Carl Leblond jusqu'au 5 janvier 2019 aux mêmes conditions et coûts que le présent bail; QUE Mme Dominique Lamarre, directrice générale et Mme Lyne Bourque, mairesse, soient autorisées à signer la prolongation du bail pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

305-11-2017

9.2 - Logiciel Sport-Plus

Attendu qu'une enveloppe budgétaire pour un financement régional était disponible pour l'utilisation du logiciel à l'an 1 et l'an 2 de ce projet; Attendu qu'aucun financement n'est prévu pour l'an 3 et l'an 4 (1^{er} avril 2018 -31 mars 2020) de ce projet;

Attendu que le logiciel Sport-Plus est utilisé dans plusieurs municipalités du regroupement depuis 2 ans;

Attendu que l'utilisation du logiciel :

- améliore l'accessibilité des services de loisirs pour les citoyens
- permet la gestion de la location de salles et de plateaux sportifs
- facilite la comptabilité et l'émission de reçus et de relevés
- etc.

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe est désignée par les autres participants comme étant gestionnaire du projet;

Attendu que le gestionnaire est le seul à être autorisé à dépenser pour la présente entente chez la compagnie Logiciel Sport-Plus;

Attendu que le montant annuel d'utilisation variera selon le nombre de municipalité à poursuivre le partenariat;

Attendu que le montant annuel à payer se situera entre 960\$ et 1400\$;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Pins poursuive l'utilisation du logiciel Sport-Plus pour l'an 3 et l'an 4, soit jusqu'au 31 mars 2020;

QUE les frais annuels d'utilisation sont séparés à 50 % avec la municipalité de Saint-Simon-les-Mines;

QUE l'ajout de nouvelles municipalités à l'entente soit permis.

9.3 - Bilan du camp de jour 2017

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport *Bilan du camp de jour municipal* préparé par M. Dominic Veilleux, responsable des loisirs.

306-11-2017

9.4 - Partage des tâches entre élus pour l'année 2018

ATTENDU la révision quant au partage des tâches entre les élus;

ATTENDU que chacun des comités peut s'adjoindre la participation de citoyens;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les affectations pour l'année 2018 soient les suivantes :

Tâches / Comités nommés	2018	Élus
--------------------------------	-------------	-------------

Analyse des comptes à payer Doyon	Marc-Ange
Fortin	Daniel
Bibliothèque Bourque	Lyne
Brigadiers scolaires Rancourt	Lise
Comité consultatif d'urbanisme Fortin	Daniel
Comité de la ruralité Auclair	Stéphane
Rancourt	Lise
Comité de sauvegarde du pont couvert Perrault Doyon	Marc-Ange
Rancourt	Lise
Dons et commandites Quirion	Pierre
Embellissement Rancourt	Lise
Politique familiale et municipalité Amie des aînés (MADA) Doyon	Marc-Ange
Loisirs Auclair	Stéphane
Busque	Marcel
Loisirs inter-municipaux Bourque	Lyne
Plan de déplacement actif Fortin	Daniel
Pont couvert Perrault - entretien Busque	Marcel
Doyon	Marc-Ange
Quirion	Pierre
Pro-maire Busque	Marcel
Régie Inter-municipale Comté Beauce-Sud (RICBS) Busque	Marcel
- substitut Auclair	Stéphane
Regroupement des ressources en loisirs et culture Bourque	Lyne
Ressources humaines Bourque	Lyne
Busque	Marcel
Fortin	Daniel
Site internet Busque	Marcel

Tourisme et culture Rancourt	Lise
Vigilance Auclair	Stéphane
Fortin	Daniel
Village miniature Baillargeon Fortin	Daniel
Rancourt	Lise
Voirie Auclair	Stéphane
Quirion	Pierre

307-11-2017

9.5 - Substitut au conseil des maires

ATTENDU qu'il s'avère souhaitable de prévoir une personne substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2018;

ATTENDU que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne celle-ci par résolution parmi ses membres;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins nomme Marcel Busque conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2018.

308-11-2017

9.6 - Renouvellement du protocole d'entente pour le partage de la ressource en loisirs

ATTENDU que l'entente pour le partage de la ressource en loisirs entre les municipalités de Notre-Dame-des-Pins, Saint-Philibert et Saint-Simon-les-Mines vient à échéance le 31 décembre 2017;

ATTENDU que toutes les clauses de l'actuelle entente demeurent inchangées; Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'entente des loisirs intermunicipaux pour l'année 2018 aux mêmes termes et conditions.

309-11-2017

9.7 - Approbation du budget 2018 des loisirs intermunicipaux

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance du budget 2018 de l'entente tripartite pour le partage de la ressource en loisirs; Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal approuve et adopte le budget de l'année 2018 des loisirs intermunicipaux.

310-11-2017

9.8 - Adhésion à un contrat d'assurances collectives

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

ATTENDU que tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

ATTENDU que la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité désire

y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;
ATTENDU que la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018 ;
Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE la Municipalité adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;
QUE la Municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
QUE la Municipalité accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;
QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;
QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

311-11-2017

9.9 - Invitation au Dévoilement officiel des Fleurons

ATTENDU l'invitation reçue de la Corporation des fleurons du Québec pour le gala du dévoilement des fleurons 2018, le 5 décembre prochain à Granby ;
ATTENDU que la Municipalité est inscrite aux fleurons pour la 1^{re} année;
Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents
QUE la Municipalité défraie les frais d'inscription pour une personne à la journée de conférence et le gala au coût de 212,70 \$, incluant les taxes;
QUE la Municipalité rembourse les frais de déplacement au tarif actuellement en vigueur;
QUE l'offre soit faite aux membres du comité d'embellissement à savoir si l'un d'entre eux désire y participer.

312-11-2017

9.10 - Demande du comité d'embellissement pour 2018

ATTENDU que les membres du comité d'embellissement prévoient suivre, en 2018, certaines recommandations émises par les Fleurons du Québec dont l'aménagement paysager des pancartes d'entrée de la Municipalité;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prévoir une somme de 4 000 \$ au budget 2018 pour le comité d'embellissement afin de permettre, entre autres, l'aménagement paysager des pancartes d'entrée de la Municipalité.

313-11-2017

9.11 - Fabrique - demande d'aide financière pour le déneigement du stationnement 2018

ATTENDU que la Fabrique Notre-Dame-de-la-Providence défraie depuis 2013 les coûts de déneigement de leur stationnement, lesquels seront de 3 240 \$ pour l'hiver 2016-2017;

ATTENDU que le stationnement de la Fabrique et de l'église est utilisé par plusieurs comme stationnement public;
ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Fabrique datée du 18 octobre 2017;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 2 000 \$ à la Fabrique pour le déneigement de leur stationnement en 2018.

314-11-2017

9.12 - Village miniature Baillargeon - demande d'aide

ATTENDU la demande reçue de Village miniature Baillargeon pour le prêt du tracteur afin d'entreposer certaines maisons à l'intérieur de la grange pour les mettre à l'abri durant l'hiver;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prêter le tracteur de la Municipalité pour quelques heures à Village miniature Baillargeon afin d'entreposer certaines maisons à l'intérieur de la grange.

315-11-2017

9.13 - Demande de modification à l'entente avec Excavation Notre-Dame inc. pour la 36e Rue et 4e Avenue

ATTENDU l'entente pour le prolongement des services de la 4e Avenue et de la 36e Rue avec Excavation Notre-Dame inc. signée le 8 décembre 2015;
ATTENDU qu'en vertu de cette entente, le promoteur s'est engagé à réserver les six terrains situés dans le rond-point de la 36e Rue pour des constructions unifamiliales à 2 étages;
ATTENDU que le promoteur, Excavation Notre-Dame inc., demande à modifier cette clause afin de permettre également la construction de maison unifamiliale isolée à 1 étage dans le secteur réservé aux constructions de résidences à 2 étages;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la modification à l'entente demandée par Excavation Notre-Dame inc. afin de permettre la construction de maison unifamiliale isolée à 1 étage dans le secteur réservé à la construction de résidences à 2 étages.

316-11-2017

9.14 - Fermeture du bureau municipal pendant les Fêtes

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2017 au 5 janvier 2018 inclusivement lors de la période du temps des Fêtes.

317-11-2017

9.15 - Calendrier des séances 2018

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances se tiendront les lundis ou, en cas de jour férié, les mardis et débuteront à 19 h 30 :

15 janvier	3 juillet
5 février	6 août
5 mars	4 septembre
3 avril	1er octobre
7 mai	5 novembre
4 juin	3 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

318-11-2017

9.16 - Servitude de passage - signature de l'acte notarié

ATTENDU l'acte notarié réalisé par Me Denys Quirion concernant l'établissement d'une servitude sur le lot no. 6 101 819 appartenant à la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins en faveur de Mme Carole Caron, propriétaire des lots no. 3 628 716 et 4 975 505;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit approuvé l'acte notarié préparé par Me Denys Quirion concernant une servitude de passage en faveur des lots no. 3 628 716 et 4 975 505;
QUE la mairesse, Mme Lyne Bourque, et la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soient mandatées afin de signer l'acte notarié pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

319-11-2017

9.17 - Conditions salariales des employés pour 2018

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance des demandes des

employés municipaux;

ATTENDU que le conseil désire appliquer un principe d'équité entre les différents employés municipaux, tout en respectant les impératifs budgétaires et la capacité de payer des citoyens;

ATTENDU que ces conditions salariales représentent des renseignements personnels, en vertu de la Loi;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les nouvelles conditions de travail des employés municipaux pour l'année 2018, en annexe au procès-verbal, soient acceptées, et entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

320-11-2017

9.18 - Secrétaire-trésorière adjointe - échelon 2018

ATTENDU que le conseil est entièrement satisfait du travail réalisé en 2017 par la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jeanne Bouchard;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jeanne Bouchard, soit à l'échelon 4 de son échelle salariale dès le 1^{er} janvier 2018;

QUE l'échelon soit majoré de 1 % ou selon l'IPC du Québec au 31 décembre 2017 si celui-ci est supérieur à 1 %.

321-11-2017

9.19 - Inspecteur municipal et de voirie - échelon 2018

ATTENDU que le conseil est satisfait du travail réalisé en 2017 par l'inspecteur municipal et de voirie, M. Hugues Poulin;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'inspecteur municipal et de voirie, M. Hugues Poulin, soit à l'échelon 8 de son échelle salariale dès le 1^{er} janvier 2018;

QUE l'échelon soit majoré de 1 % ou selon l'IPC du Québec au 31 décembre 2017 si celui-ci est supérieur à 1 %.

322-11-2017

9.20 - Directrice générale - échelon 2018

ATTENDU que le conseil est entièrement satisfait du travail réalisé en 2017 par la directrice générale, Mme Dominique Lamarre;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit à l'échelon 7 de son échelle salariale dès le 1^{er} janvier 2018;

QUE l'échelon soit majoré de 1 % ou selon l'IPC du Québec au 31 décembre 2017 si celui-ci est supérieur à 1 %.

323-11-2017

9.21 - Responsable des loisirs - échelon 2018

ATTENDU l'évaluation annuelle de la ressource effectuée par les membres du comité intermunicipal des loisirs;

ATTENDU la proposition du comité intermunicipal des loisirs quant à l'échelon de Dominic Veilleux en 2018;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le responsable des loisirs, M. Dominic Veilleux, soit à l'échelon 8 de son échelle salariale dès le 1^{er} janvier 2018;

QUE l'échelon soit majoré de 1 % ou selon l'IPC du Québec au 31 décembre 2017 si celui-ci est supérieur à 1 %.

324-11-2017

9.22 - Adjointe-administrative - échelon 2018

ATTENDU que le conseil est entièrement satisfait du travail réalisé en 2017 par l'adjointe-administrative, Mme Élise Landry;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'adjointe-administrative, Mme Élise Landry, soit à l'échelon 2 de son échelle salariale dès le 1^{er} janvier 2018;

QUE l'échelon soit majoré de 1 % ou selon l'IPC du Québec au 31 décembre 2017 si celui-ci est supérieur à 1 %.

325-11-2017

9.23 - Nouvel itinéraire touristique - Beauce-Sud

ATTENDU la proposition de Destination Beauce de faire partie d'un regroupement afin de développer un itinéraire touristique pour les groupes; ATTENDU que la proposition consiste à inclure le site du pont couvert Perrault à cet itinéraire; ATTENDU que la promotion touristique du site est présentement gérée par le comité de sauvegarde du pont couvert Perrault;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre la demande de Destination Beauce aux membres du comité de sauvegarde du pont Perrault.

326-11-2017

9.24 - Achat de vêtements et accessoires pour les brigadiers scolaires

ATTENDU que l'équipement suivant est nécessaire pour les brigadiers scolaires:

- crampons pour les bottes
- sifflet au poignet
- dossard avec inscription "brigadier"
- panneau d'arrêt
- vêtement imperméable

ATTENDU que les sifflets, dossards et panneaux d'arrêt sont fournis directement par la Municipalité;

ATTENDU que les crampons et les vêtements imperméables doivent être adaptés à la grandeur de chaque brigadier;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit remboursé l'achat d'une paire de crampons et de vêtements imperméables aux brigadiers scolaires;

QUE ses achats pourront être remboursés aux deux ans.

327-11-2017

9.25 - Achat de billets pour le spectacle de la Société Lyrique

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité achète deux billets du concert de Noël de la Société lyrique de la Beauce au coût de 25 \$ chacun.

328-11-2017

9.26 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020 de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

ATTENDU que la Municipalité a reçu le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021 de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin afin d'émettre un avis;

ATTENDU que les prévisions de la clientèle du MELS pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 sont, respectivement, de 144, 157 et 175;

ATTENDU que la capacité d'accueil théorique de l'école est de 180 élèves;

Il est proposé par Stéphane Auclair résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre un avis positif pour l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021 de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

329-11-2017

9.27 - Repas annuel des employés et des membres du conseil

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité tienne son activité sociale annuelle pour les élus, employés et conjoints, soit un déjeuner, au Gîte du pont couvert à Notre-Dame-des-Pins le 17 décembre 2017;

QUE les repas de tous soient payés par la Municipalité.

330-11-2017

9.28 - COMBEQ 2018 - adhésion

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la cotisation de l'inspecteur municipal à la Corporation

des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) pour la somme de 375 \$ plus les taxes applicables, soit un total de 431,16 \$.

331-11-2017

9.29 - Le Réseau d'information Municipale du Québec - abonnement 2018

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité renouvelle son adhésion au Réseau d'information municipal pour la somme de 275 \$ plus les taxes applicables, soit 316,18 \$ pour l'année 2018.

332-11-2017

9.30 - Projet - réalisation d'un documentaire portant sur le pont Perrault

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de M. Jean-Pierre Champagne pour la réalisation d'un documentaire portant sur l'histoire du pont Perrault en 2018;

ATTENDU que la participation financière demandée à la Municipalité s'élève entre 5 000 \$ et 10 000 \$;

ATTENDU que la somme demandée à la Municipalité est importante;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas contribuer financièrement à ce projet.

333-11-2017

9.31 - Mise à jour du plan d'intervention

ATTENDU que suite aux travaux réalisés à l'été 2017 d'inspection de certaines conduites d'égout, il devient pertinent de mettre à jour notre plan d'intervention; ATTENDU que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan évalue les coûts relatifs à cette mise à jour à 1 107,15 \$;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan afin de réaliser la mise à jour de notre plan d'intervention.

334-11-2017

9.32 - Mise à jour des règlements d'urbanisme

ATTENDU que la dernière mise à jour de nos règlements d'urbanisme a été effectuée par la MRC de Beauce-Sartigan en 2015;

ATTENDU que plusieurs règlements modifiant les règlements d'urbanisme ont été adoptés depuis cette date;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la MRC de Beauce-Sartigan effectue la mise à jour de nos règlements d'urbanisme selon les taux déterminés par le règlement 2010-79 de la MRC.

335-11-2017

9.33 - Motion de félicitations à Adam Auclair

ATTENDU que le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) a dévoilé la composition des équipes d'étoiles en football universitaire en y nommant Adam Auclair, athlète de Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU qu'Adam Auclair a également mis la main sur le titre de joueur défensif par excellence du RSEQ;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter une motion de félicitations pour Adam Auclair afin de souligner les honneurs reçus pour sa performance au football universitaire pendant la saison régulière 2017.

336-11-2017

9.34 - Localisation des cendriers extérieurs

ATTENDU que les cendriers extérieurs placés au Centre communautaire et à la salle du conseil ne respectent pas les distances requises pour des bâtiments publics;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers

présents d'ajouter une pancarte et de déplacer le cendrier installé au centre communautaire afin de respecter la réglementation provinciale en vigueur.

337-11-2017

10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 22 h 10.

Lyne Bourque
Mairesse
trésorière

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse